

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017 sur salaires 2016

A régler au plus tard le 28 février 2017

OCTA
Pays de la Loire



Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage

Votre déclaration en ligne sur : www.paysdelaloire.cci.fr/octa

Document à retourner :

OCTA Pays de la Loire
Service taxe CCI

16 quai Ernest Renaud - CS 90517

44105 Nantes cedex 4

Tél : 02 40 44 60 22 - Mail : taxe-apprentissage@nantesstnazaire.cci.fr

1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N° Clé WEB
Identifiant

Cabinet comptable

CONTACT Entreprise Comptable

Tél Fax

E-mail

SIRET

NAF

Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2016 Apprentis au 31/12/2016
de l'ensemble des établissements Voir au verso - 5

Apprentis en cours d'année 2016

2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si vous avez un établissement dans les départements du Haut-Rhin, du Bas Rhin et de la Moselle, contactez-nous (taux de taxe d'apprentissage spécifiques) Si S ≤ 105 596€ et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION Il faut remplir ces 2 conditions.

MASSE SALARIALE BRUTE (cf. DADSU base sociale - rubrique S80.G62.00.002) Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS. (www.afdas.com/declaration) **S**

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE : S x 0,68 % **TB**

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (voir site internet) - Calcul du taux au verso

CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage..... S X Taux calculé **CSA**

3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA

- **Frais de stages de formation initiale (FS)** : joindre les conventions de stages
Les stages de 3^{ème} générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 3 % de TB

Si le total des Frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond

TB X 3 % = plafond Total des frais calculés

Forfait journalier X	Cat. A : 25 € niveaux III - IV et V	Cat. B : 36 € niveaux I et II
nb de jours ouvrés =	<input type="text"/>	<input type="text"/>
montant par catégorie	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	+	
	Pas de centimes	

- **Dons en nature (DN)** : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.

Les CFA peuvent percevoir des dons en nature au titre du Hors Quota, 2^e alinéa de l'article L6241-8 CT

+

- **Créance**

Entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2016

C Nous contacter

Total des déductions

FS + DN + C = **D**

4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2017, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : TB + CSA - D = **P**

Pas de centimes

- Chèque N° _____ à l'ordre de : **CCI Pays de la Loire**
- Virement au Compte : **IBAN/ FR76 3004 7141 2200 0202 1500 107 BIC/ CMCIFRPP** **Nouveau compte bancaire**
(Mettre en libellé le n° de dossier ou Siret et joindre une copie)

Pièces à joindre obligatoirement : contrats d'apprentissage justificatifs des dons en nature conventions de stages

